

2014-1102
2014-04-02

[Panneau primaire - French]

SCOTTS® ECOSENSE® MOSS B GON®
SAVON HERBICIDE PRÊT-À-PULVÉRISER
DESTRUCTEUR DE MOUSSE ET D'ALGUES

HERBICIDE NON SÉLECTIF
DOMESTIQUE
CONCENTRÉ

Agit rapidement
Ne tache pas

Pour supprimer la mousse et les algues aux abords et sur les édifices,
les toits, les terrasses, les trottoirs, les clôtures, les paillis
d'écorce, les allées, les patios et le gravier.

GARANTIE : sel d'ammonium d'acide gras 22,10 %

N° D'ENREG. : 30072 LOI P.A.

Traitera 181 m²

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 100 mL à 1 L

Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road
Plaza #2, Suite 300
Mississauga, Ontario
L5N 1V8
1-800-668-5669

Fabriqué aux É.-U.

Décoller pour le mode d'emploi
Presser pour resceller

[Panneau Secondaire - French]

**SCOTTS® ECOSENSE® MOSS B GON®
SAVON HERBICIDE PRÊT-À-PULVÉRISER
DESTRUCTEUR DE MOUSSE ET D'ALGUES**

[ECOSSENSE ICON] *L'avenir vous appartient*^{MC}

PARASITES/SITES :

Pour usage sur mousse et algues aux abords et sur les édifices, les toits, les terrasses, les trottoirs, les clôtures, les paillis d'écorce, les allées, les patios et le gravier.

- Ne tache pas
- Détruit en quelques heures
- Résiste au délavage par la pluie en 3 heures
- Ne laisse aucun résidu dangereux dans le sol

MODE D'EMPLOI DE L'APPLICATEUR :

[ILLUSTRATION] Brancher :	<ul style="list-style-type: none">• Brancher le pulvérisateur au tuyau d'arrosage.• Ouvrir l'eau.
[ILLUSTRATION] Pulvériser :	<ul style="list-style-type: none">• Pour débiter la pulvérisation, pointer l'embout vers l'endroit à traiter.• Avec le pouce, glisser la commande complètement vers l'avant en position de marche (ON).• Pulvériser uniformément sur la surface mesurée.
[ILLUSTRATION] Arrêter :	<ul style="list-style-type: none">• Pour ARRÊTER la pulvérisation, glisser la commande vers l'arrière en position d'arrêt (OFF).• Fermer l'eau.• Libérer la pression de l'eau en glissant la commande à la position « eau » (WATER), jusqu'à ce l'eau s'écoule goutte à goutte. Glisser ensuite la commande vers l'arrière à la position d'arrêt (OFF).• Débrancher le pulvérisateur du tuyau d'arrosage.

MODE D'EMPLOI :

Bien secouer avant l'usage. Pulvériser complètement la mousse et les algues étant donné qu'une couverture complète est extrêmement importante. Les dommages aux plantes seront visibles de quelques heures à 2 jours après l'application. Une application peut supprimer la mousse jusqu'à une année. Répéter le traitement si la repousse se produit. Éviter de pulvériser sur les plantes désirables. Ne pas appliquer sur la mousse ou les algues dans les pelouses. Agit par temps frais. Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont mouillées. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Pour assurer une bonne hygiène, porter des gants lors de la manipulation du produit. Porter des lunettes de protection ou un écran facial (protection des yeux) pendant le mélange/manipulation du concentré. Éviter l'application direct aux étangs, les ruisseaux et les lacs. NE PAS contaminer les sources d'eau potable, d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des lieux d'élimination de produits dangereux provinciaux ou municipaux.

Questions, remarques ou information médicale :
Composer le 1-800-668-5669 ou consulter notre site Web à
l'adresse www.scotts.ca

© utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée
MC utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée
©2013 Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.



Neudorff® [logo]

Fabriqué en vertu d'une licence de W. Neudorff GmbH KG

DÉCLARATIONS FACULTATIVES :

- Savon herbicide
- Détruit la mousse
- Détruit la mousse et les algues
- Élimine rapidement la végétation parasite
- Ne tachera pas les briques, le béton ou l'asphalte
- Ne tache pas
- Détruit en quelques heures
- Agit rapidement
- Détruit les mauvaises herbes, les algues et la mousse
- Détruit la mousse, les algues, les lichens et les hépatiques
- Détruit les graminées et les mauvaises herbes
- Détruit rapidement (la mousse) (les mauvaises herbes)
- Détruit les mauvaises herbes, la mousse et les algues
- Sur la mousse, les algues, les lichens et les hépatiques, une application peut durer jusqu'à un an.
- Détruit rapidement les mauvaises herbes, les algues et la mousse.
- Ne tachera pas le béton, les trottoirs, le stuc ou le bois.
- Est un herbicide non sélectif qui supprime de nombreuses mauvaises herbes annuelles communes.
- Réprime la croissance de certaines mauvaises herbes vivaces et biennuelles.
- Peut être utilisé dans les endroits cultivés avant la plantation du gazon, des fleurs et des légumes.
- Les endroits traités peuvent être replantés dans les cinq jours suivant le traitement.
- Peut être utilisé sur les mauvaises herbes, les algues ou la mousse qui poussent sur ou aux abords d'édifices, des trottoirs, des clôtures, sur les arbres, les paillis d'écorce, les allées, les terrasses et le gravier.
- Peut être utilisé n'importe quand au cours de l'année.
- Les meilleurs résultats sont obtenus avec des jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, de moins de cinq pouces de haut.
- Éviter de pulvériser lorsqu'il pleut.
- Les meilleurs résultats sont obtenus par temps sec.
- Agit par temps frais.
- Agit aussi par temps frais.
- Herbicide non sélectif
- Herbicide non sélectif pour les mauvaises herbes et les graminées
- Non sélectif
- Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont mouillées
- Résiste au délavage par la pluie en 3 heures
- Ne laisse aucun résidu dangereux dans le sol
- Traitera xxx m²
- Pulvérisateur d'embout d'arrosage
- Pulvérisateur de tuyau
- Brevet en instance
- Vendu sous licence de W. Neudorff GmbH KG

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))